

CALA/ ROAC

Canadian
Architectural
Licensing
Authorities

Regroupement
des ordres
d'architectes du Canada

A Committee of:

*Architectural Institute of British
Columbia*

Alberta Association of Architects

*Northwest Territories Association
of Architects*

*Saskatchewan Association of
Architects*

*Manitoba Association of
Architects*

Ontario Association of Architects

Ordre des architectes du Québec

*Architects' Association of New
Brunswick/Association des
architectes du Nouveau-
Brunswick*

*Nova Scotia Association of
Architects*

*Architects' Association of Prince
Edward Island*

*Architects Licensing Board of
Newfoundland & Labrador*

Le 7 juillet 2015.

Un premier architecte australien satisfait aux exigences d'inscription prévues à l'Arrangement de reconnaissance réciproque (ARC) récemment conclu entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour être admis dans une province canadienne. L'ARC a été signé en février dernier et il favorise l'inscription rapide des architectes d'expérience entre les trois pays signataires.

Andrew J. D. Scott est un architecte australien qui exerce la profession en Nouvelle-Galles-du-Sud depuis 1987. Il a obtenu son titre d'architecte de l'APEC en 2010. Il a réalisé des projets aux États-Unis, en Malaisie, en Indonésie, aux Émirats arabes unis, en Inde, et maintenant, au Canada. M. Scott est déménagé à Vancouver (C.-B.) en 2010, et il est reconnaissant de cette possibilité de présenter sa demande d'inscription en Colombie-Britannique par l'entremise de l'ARC.

Le 16 mai dernier, M. Scott s'est présenté à une entrevue portant sur la profession dans le cadre du processus d'inscription d'un architecte de l'APEC. Cette entrevue vise à vérifier que le candidat possède les compétences, les connaissances et la capacité d'exercer l'architecture au Canada. L'un des mandats principaux des organismes de réglementation de l'architecture est d'assurer la protection du public en veillant à ce que seules des personnes qualifiées obtiennent un permis d'exercice. Les membres du comité d'entrevue ont recommandé à l'unanimité que l'Architectural Institute of British Columbia délivre un permis à M. Scott.

L'ARC découle de la participation des trois pays au projet des Architectes de l'APEC. Ces trois pays tiennent un registre des architectes de l'APEC dans lequel peuvent s'inscrire des architectes d'expérience qui satisfont à certains critères et qui cumulent notamment une expérience d'au moins sept ans de l'exercice de la profession.

Lors de la cérémonie de signature de l'ARC, Peter Streith, président du Comité des relations internationales, s'est réjoui de cette mobilité plus grande des architectes d'expérience au sein de nos économies, soulignant « qu'elle enrichira notre profession qui a déjà un caractère international ».

Les ordres d'architectes du Canada espèrent que des architectes canadiens se prévaudront eux aussi de l'ARC pour obtenir un permis d'exercice en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Les négociations ayant mené à l'ARC ont été rendues possibles grâce à une subvention du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada.

Pour de plus amples renseignements sur l'Arrangement de reconnaissance mutuelle, veuillez consulter le site Web du Regroupement des ordres d'architectes du Canada à <http://cala-roac.ca/apec-2/>.